



29 AVR. 1992

Consultations en vue de l'obtention d'un siège au Conseil d'administration du  
 Fonds monétaire international

Vu la proposition du DFF du 13 avril 1992  
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport il est

décidé:

Monsieur Ulrich Gygi, directeur de l'Administration fédérale des finances, est autorisé à porter le titre de secrétaire d'Etat durant les négociations qu'il aura à mener ces prochaines semaines pour assurer, en cas de vote positif le 17 mai, la participation de la Suisse dans l'un des groupes de vote actuellement en train de se constituer.

Pour extrait conforme:

*Muhammad Mustafa*

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	10	-
	X	EVD	5	-
		EVED		
		BK		
		EFK		
		Fin.Del.		





EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT  
DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

Confidentiel

Berne, le 13 avril 1992

Au Conseil fédéral

Consultations en vue de l'obtention d'un siège au Conseil d'administration du Fonds monétaire international

1. L'adhésion au FMI des pays de l'ex-Union Soviétique pourrait entraîner une certaine redistribution des sièges au conseil d'administration du Fonds. La Suisse doit donc, avant même la votation du 17 mai prochain, nouer de nouveaux contacts avec toute une série de pays susceptibles de former, avec nous, un groupe de vote.
2. Le soussigné n'étant pas en mesure d'accomplir lui-même les différents voyages nécessaires, nous proposons de confier la responsabilité de ces négociations au directeur de l'Administration des finances, M. Ulrich Gygi.
3. Pour faciliter ses contacts, en particulier au plus haut niveau des Etats visités (premier ministre, ministre des finances, banque centrale), nous proposons de lui octroyer, conformément à l'article 64, al. 2 in fine de la Loi sur l'organisation de l'Administration, le titre de secrétaire d'Etat pour la durée de ces négociations.

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES

Stich

Annexe:

- projet de décision du Conseil fédéral

Consultations en vue de l'obtention d'un siège au Conseil d'administration du  
Fonds monétaire international

Vu la proposition du DFF du 13 avril 1992  
Vu les résultats de la procédure de co-rapport il est

décidé:

Monsieur Ulrich Gygi, directeur de l'Administration fédérale des finances, est autorisé à porter le titre de secrétaire d'Etat durant les négociations qu'il aura à mener ses prochaines semaines pour assurer, en cas de vote positif le 17 mai, la participation de la Suisse dans l'un des groupes de vote actuellement en train de se constituer.

Pour extrait conforme: